

**Occupation du domaine public communautaire
ou autres prestations
Applicables à compter du 1^{er} JANVIER 2025**

1. En matière d'action sociale et politique de la ville.

Tarifs des aires d'accueil des gens du voyage.

	Tarifs
Droit de place journalier	3,30 €
Caution	90 € net par emplacement
Electricité (Kw/heure)	0,16 €
Eau (m 3)	4,20 €

Tarifs des dégradations sur les aires d'accueil des gens du voyage.

Tarif des dégradations en € TTC			
Blocs sanitaires	Montant	Emplacement	Montant
Plomberie / intervention	52,00 €	Trou dans le sol	63 €
Tuyauterie / ml	32,00€	Etendoir à linge	146 €
Pommeau de douche	21,00 €	Container individuel	104 €
Chasse d'eau	104 €	Tampon ou grille	63 €
Robinet d'évier	63€	Trou dans les murs	63 €
Robinet extérieur	42€	Traitement des encombrants laissés après départ de l'utilisateur	104€
Bac à douche	208 €	Espaces verts	Montant
Mitigeur douche	63 €	Clôture grillagée / ml	94 €
Bac évier	104 €	Pelouse dégradée / m2	21 €
WC	146 €	Arbuste dégradé / u	42 €
Poignée de porte	42 €		
Arrêt de porte	42 €		
Serrure complète avec poignée	208 €		
Barillets	21 €		
Loquet intérieur wc / douche	21 €		
Prise électrique	42 €		
Interrupteur	32 €		
Chauffage de douche	104 €		
Eclairage bloc sanitaire	32 €		
Porte manteau	21 €		
Carreaux m2	21 €		
Graffiti, tag	84 €		
Grille d'aération	32 €		

WC handicapé	208 €		
Evier, WC, douches bouchées anormalement	32 €		
Clef simple	32 €		
Clef sécurisée	63 €		
Auvent de toit	146 €		
Raccord de peinture au m2	32 €		

PRECISE que toute autre dégradation non visée à la présente grille tarifaire sera répercutée à l'utilisateur à la hauteur du coût réel du préjudice subi.

2. En matière d'assainissement.

Fixation des tarifs pour les prestations de contrôle de conformité de l'assainissement.

	Tarif public € HT
Assainissement collectif - eaux usées domestiques	
Contrôle de conformité d'un branchement particulier neuf (suite à autorisation d'urbanisme), y compris rapport et plans	
Pour un pavillon	176,66
Pour une cage d'escaliers d'immeuble	584,17
Contrôle de conformité d'un branchement particulier lors d'une mutation ou d'une visite inopinée (visite initiale), y compris rapport et plans	
Pour un pavillon	176,66
Pour un appartement	146,66
Pour une cage d'escaliers d'immeuble	584,17
Contrôle de conformité d'un branchement particulier lors d'une mutation ou d'une visite inopinée (contre-visite), y compris rapport et plans	
Pour un pavillon	59,16
Pour un appartement	59,16
Pour une cage d'escaliers d'immeuble	195,00
Contrôle de conformité d'un branchement de bâtiment industriel, artisanal ou commercial lors d'une mutation ou d'une visite inopinée (visite initiale), y compris rapport et plans	
Surface comprise entre 0 et 100 m2	176,66
Surface comprise entre 101 et 500 m2	350,83
Surface comprise entre 501 et 1000 m2	525,00
Surface comprise supérieure à 1000 m2	1106,66
Contrôle de conformité d'un branchement de bâtiment industriel, artisanal ou commercial lors d'une mutation ou d'une visite inopinée (contre-visite), y compris rapport et plans	
Surface comprise entre 0 et 100 m2	146,66
Surface comprise entre 101 et 500 m2	176,66
Surface comprise entre 501 et 1000 m2	233,33
Surface comprise supérieure à 1000 m2	291,66
Assainissement collectif - eaux usées non domestiques	
Enquête sur les EUND pour bâtiment industriel, artisanal, ou commercial lors d'une mutation ou d'une visite inopinée (visite initiale), y compris rapport enquête et plans	
Surface comprise entre 0 et 100 m2	280,00
Surface comprise entre 101 et 500 m2	408,33
Surface comprise entre 501 et 1000 m2	640,83
Surface comprise supérieure à 1000 m2	1106,66
Enquête sur les EUND pour bâtiment industriel, artisanal, ou commercial lors d'une mutation ou d'une visite inopinée (contre-visite), y compris rapport enquête et plans	

Surface comprise entre 0 et 100 m2	146,66
Surface comprise entre 101 et 500 m2	176,66
Surface comprise entre 501 et 1000 m2	291,66
Surface comprise supérieure à 1000 m2	350,83
Assainissement non collectif	
Contrôle des dossiers de conception des installations neuves d'ANC, y compris rapport et plans	176,66
Contrôle diagnostic initial des installations existantes d'ANC, y compris rapport et plans	176,66
Contrôle périodique des installations existantes d'ANC, y compris rapport et plans	176,66

PRECISE que les tarifs sont assujettis à la TVA.

Participation pour le Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC).

Classement	Nature de construction	Base de calcul	Tarif
Catégorie I	Habitation	Par m ² de surface de plancher créée ou par m ² de nouvelle surface	8,00 €
	Hébergement hôtelier		
	Bureaux		
	Commerce		
	Artisanat		
Catégorie II	Industrie	Par m ² surface plancher créée ou par m ² de nouvelle surface raccordée	6,00 €
	Exploitation agricole ou forestière		
	Entrepôt		
	Service public ou d'intérêt collectif	Par m ² de surface plancher	3,00 €
	Surface en catégorie I créée par changement de destination, diminuée de la surface en catégorie II supprimée par changement de destination		
	Aménagement de logement existant pour création de plusieurs logements	Par logement supplémentaire au premier	401,00 €

PRECISE que la PFAC ne s'applique pas aux extensions inférieures à 20 m².

COLLECTE en sus de la part intercommunale, la part de la PFAC du SIARE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains) sur la base de la délibération de ce dernier.

Fixation de la redevance assainissement.

Commune	Redevance transport et collecte CAVP (€ HT/m ³)	Redevance traitement CAVP (€/m ³)
BEAUCHAMP	0,4596	0,0000
CORMEILLES	0,5576	0,0000
EAUBONNE	0,0485	0,0000
ERMONT	0,1031	0,0000
FRANCONVILLE	0,5697	0,0000
HERBLAY-SUR-SEINE (Zone 1)	0,7842	0,0000
HERBLAY-SUR-SEINE (Zone 2)	0,7842	0,9357
LA FRETTE-SUR-SEINE	0,6940	0,0000
MONTIGNY (Zone 1)	0,1303	0,0000
MONTIGNY (Zone 2)	0,4212	0,0000
PIERRELAYE (Zone 1)	0,2667	0,0000
PIERRELAYE (Zone 2)	0,5576	0,0000
LE PLESSIS-BOUCHARD	0,1965	0,0000
ST LEU-LA-FORET	0,5212	0,0000
SANNOIS	0,0492	0,0000
TAVERNY	0,4031	0,0000

PRECISE que la redevance au titre de la collecte et du transport est assujettie à la TVA sur l'ensemble du territoire.

PRECISE que la redevance au titre du traitement sur la zone 2 d'Herblay-sur-Seine entre en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2020 et n'est pas assujettie à la TVA.

3. En matière de politique de la lecture publique.

Tarification du réseau lecture publique.

INSCRIPTION (1 an de date à date)	
Moins de 18 ans	Gratuit
Etudiants de moins de 25 ans *	Gratuit
Bénéficiaires des minima sociaux *	Gratuit
Adulte pour outils et services informatiques (hors emprunt de documents)	Gratuit
Agent Val Parisis	Gratuit
Adulte résidant ou travaillant sur le territoire de Val Parisis *	10 €
Adulte sans emploi *	10 €
Adulte autres territoires	50 €
SERVICES	
Remplacement de carte perdue	1 €
Impression, photocopie	0,10 € N&B 0,20 € couleurs

* Sur présentation d'un justificatif

4. En matière de gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Tarifs des centres aquatiques intercommunaux

1) Tarifs pratique libre

		Piscine Olympique		Les Grands Bains Les Océanides		Les Nymphéas Montigny-lès-Cormeilles Pierre Williot (Sannois)		Conditions spécifiques
		Résident Agglo	Non résident	Résident Agglo	Non résident	Résident Agglo	Non résident	
Accès Piscine								
Entrées unitaires	Adulte - Plein Tarif	5,80 €	7,70 €	4,60 €	6,10 €	3,50 €	4,70 €	
	Tarif Réduit*	4,40 €	5,90 €	3,50 €	4,70 €	2,60 €	3,50 €	
	Enfant -3 ans							
Cartes	12 entrées adulte - Plein Tarif	60,00 €	80,00 €	46,00 €	61,00 €	35,00 €	47,00 €	Validité 1 an à date d'achat. Accès aux piscines de tarification égale ou inférieure.
	12 entrées - Tarif Réduit*	45,00 €	60,00 €	35,00 €	47,00 €	26,00 €	35,00 €	
Abonnements	Pass annuel individuel - Adulte Plein Tarif	195,00 €	259,00 €	167,00 €	222,00 €	167,00 €	222,00 €	Validité 1 an à date d'achat. Accès aux piscines de tarification égale ou inférieure. Uniquement pour le titulaire de l'abonnement.
	Pass annuel individuel - Tarif Réduit*	143,00 €	190,00 €	125,00 €	174,00 €	125,00 €	174,00 €	
Groupes	ALSH et Ecole Municipale des Sports	Gratuit	5,90 €	Gratuit	4,70 €	Gratuit	3,50 €	Tarif par enfant, gratuit pour l'encadrement.
	Autres - Par participant (=Tarif Réduit)	4,40 €	5,90 €	3,50 €	4,70 €	2,60 €	3,50 €	Gratuité pour l'encadrement.

* Tarif réduit :	<ul style="list-style-type: none"> - Enfants de 3 à 17 ans et étudiants - Séniors + 65 ans - Sans emploi - Groupes (à partir de 3 personnes hors accompagnateurs) : associations, IME, structures, institutions. - Agents des mairies de l'agglomération Val Parisis
Conditions particulières :	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des personnes en situation de handicap sur les créneaux publics : gratuité pour l'aidant accompagnant (+ 18 ans). - Accès gratuit pour les policiers municipaux, nationaux, les gendarmes, les pompiers, les militaires et les ASVP (l'ensemble de ces agents doivent exercer ou résider sur le territoire de la CAVP) ainsi que les agents de la CAVP, sur les horaires publics. - Accès gratuit pour les seniors à partir de 60 ans résidant sur le territoire de l'agglomération dès activation du niveau 3 – alerte canicule du plan de gestion d'une canicule dans le Val d'Oise. La gratuité sera appliquée du jour de l'activation du niveau 3 jusqu'au jour de la levée de l'alerte inclus. - Les personnes travaillant sur le territoire bénéficient du tarif Résident Agglo. - Titulaire d'une carte famille nombreuse ou présentation du livret de famille (au minimum 3 enfants de moins de 18 ans) : réduction de 30% sur les tarifs accès piscine "Entrées unitaires", "Cartes 12 entrées" et "Abonnements Pass annuel", tarifs arrondis à la dizaine de centimes supérieure.

2) Tarifs activités aquatiques et locations d'espaces

		Communs à toutes les piscines		Conditions spécifiques
		Résident Agglo	Non résident	
Scolaires				
Education nationale et établissements sous contrat	Ecoles primaires	Gratuit	73,20 €	Par créneau et par classe, 1 MNS mis à disposition.
	Collèges	33,90 €	45,10 €	Par créneau et par établissement en autonomie.
	Lycées	33,90 €		Par créneau et par établissement en autonomie.
	Associations sportives scolaires	Gratuit	33,90 €	Par créneau et par établissement en autonomie.
	Mise à disposition d'un MNS	39,30 €		Par créneau et par classe.
Activités Aquatiques				
Aquagym et autres activités aquatiques	1 séance	11,10 €	13,50 €	S'applique également aux animations événementielles.
	Carte 12 séances	111,00 €	135,00 €	Validité 1 an à date d'achat.
	Carte 24 séances	211,00 €	257,00 €	Valable sur toutes les piscines.
	Carte 36 séances	300,00 €	365,00 €	
	Accès libre plateau aquatraining	4,50 €	5,50 €	Hors accès piscine.
	Activité physique adaptée sur ordonnance			
		Bilan initial	22,00 €	
	Forfait 12 séances	22,00 €		
Aquabike Mixte Circuit aquatique	1 séance	13,40 €	16,30 €	S'applique également aux animations événementielles.
	Carte 12 séances	134,00 €	163,00 €	Validité 1 an à date d'achat.
	Carte 24 séances	255,00 €	310,00 €	Valable sur toutes les piscines.
	Carte 36 séances	362,00 €	440,00 €	
	Location aquabike 45 minutes	4,50 €	5,50 €	Valable pour 1 personne, hors accès piscine.
Prestations type massage et bien-être	La séance de 15'	11,10 €		Dans le cadre des animations événementielles
	La séance de 20'	16,70 €		
Cours collectifs de natation Bébé - Enfant - Adulte	1 séance - Hors natation enfant	8,50 €	11,30 €	Valable uniquement dans la piscine d'achat du titre.
	1 trimestre - Hors natation enfant	85,00 €	113,00 €	
	Abonnement septembre à juin	212,00 €	282,00 €	Bébé nageur : 1 adulte accompagnant dans l'eau
	Ticket vestiaire	Gratuit		Adulte accompagnant l'enfant dans les vestiaires. Ne donne pas accès au bassin.
Stage natation/activités	5 séances	49,20 €	65,40 €	Séances indivisibles.
Anniversaires	Par participant	11,10 €	15,30 €	S'applique aux prestations équivalentes.
Brevet natation	Par demandeur, hors entrée piscine	4,40 €		Gratuité pour les ALSH et communes de la CAVP.
Locations d'espaces et autres tarifs				
Location ligne d'eau	25 mètres à l'heure	22,30 €		Décomposable à la ½ heure après la première heure.
	50 mètres à l'heure	44,60 €		
	Bassin de plongeon à l'heure	80,00 €		
	Encadrement MNS A l'heure en sus	51,00 €		
	Club en résidence	Gratuit		Sous convention.
	Créneaux pompiers, police, militaires	Gratuit		
Location bassin pour activités aquatiques réalisées par une association	Forfait horaire	22,40 €		En dehors de la natation apprentissage et sportive, water-polo et plongée subaquatique pour les clubs en convention.
Location bassin + salle de réunion	A la demi-journée	167,00 €		Dans le cadre de formations aquatiques, hors piscine Olympique
Occupation du domaine public piscines	Forfait annuel libératoire	111,00 €		MNS sous statut d'auto-entrepreneur.
	Par activité	Tarif entrée simple ou carte de 12		Valable sur le site d'achat du titre.
Remplacement badge	Perdu ou détérioré	5,60 €		S'applique également aux associations.
Aquaval				
Privatisation vestiaire	A la journée	20,00 €		
Privatisation salle de réunion	Location horaire	10,00 €		Décomposable à la ½ heure après la première heure.
		100,00 €		
Privatisation zone événementielle	Location horaire	Gratuit		Dans le cadre d'une action d'intérêt public menée en lien avec la CAVP

Conditions particulières: : La réservation d'un cours (carte aquagym ou aquabike) est annulable jusqu'à 2 heures avant ladite séance.
La privatisation des espaces n'est pas possible pour les "particuliers".

3) Tarifs TTC « espaces bien-être »

		Piscine Olympique		Les Grands Bains Les Océanides		Conditions spécifiques
		Résident Agglo	Non résident	Résident Agglo	Non résident	
Espaces Bien-être						
Piscine + Banéo	1 entrée	16,10 €	20,20 €	13,40 €	16,80 €	Validité 1 an à date d'achat. Utilisable sur les 2 sites.
	Carte 12 entrées	161,00 €	202,00 €	134,00 €	168,00 €	
	Abonnement mensuel	82,00 €	102,00 €	68,00 €	85,00 €	
	Abonnement trimestriel	212,00 €	265,00 €	177,00 €	221,00 €	
	Abonnement annuel	516,00 €	646,00 €	430,00 €	538,00 €	
Balnéo	1 entrée	12,10 €	15,10 €	10,10 €	12,60 €	Accès restreint à l'espace balnéo. Abonnements de date à date.
	1 accès balnéo associé à 1 entrée activité aquatique	5,40 €	6,70 €	4,50 €	5,60 €	
	Abonnement mensuel	48,00 €	60,00 €	40,00 €	50,00 €	
	Abonnement trimestriel	121,00 €	151,00 €	101,00 €	126,00 €	
	Abonnement annuel	324,00 €	405,00 €	262,00 €	328,00 €	
Les Grands Bains						
Forme-Fitness + Balnéo	1 entrée	13,30 €	16,70 €	11,10 €	13,90 €	Validité 1 an à date d'achat. De date à date.
	Carte 12 entrées	133,00 €	167,00 €	111,00 €	139,00 €	
	Abonnement mensuel	67,00 €	84,00 €	56,00 €	70,00 €	
	Abonnement trimestriel	175,00 €	220,00 €	146,00 €	183,00 €	
	Abonnement annuel	452,00 €	565,00 €	368,00 €	460,00 €	
Activité physique adaptée sur ordonnance	Bilan initial	22,00 €				Uniquement sur prescription médicale.
	Forfait 12 séances	22,00 €				
Piscine + Forme-Fitness + Balnéo	1 entrée	18,70 €	22,80 €	15,60 €	19,00 €	Validité 1 an à date d'achat. De date à date.
	Carte 12 entrées	187,00 €	228,00 €	156,00 €	190,00 €	
	Abonnement mensuel	95,00 €	115,00 €	79,00 €	96,00 €	
	Abonnement trimestriel	254,00 €	311,00 €	212,00 €	259,00 €	
	Abonnement annuel	643,00 €	785,00 €	536,00 €	654,00 €	
Forme-fitness	1 entrée	11,10 €	13,90 €	Accès aux titres des Grands Bains "Forme-Fitness et balnéo Sans accès piscine"		Validité 1 an à date d'achat. De date à date.
	Carte 12 entrées	111,00 €	139,00 €			
	Abonnement mensuel	56,00 €	70,00 €			
	Abonnement trimestriel	146,00 €	183,00 €			
	Abonnement annuel	378,00 €	460,00 €			
Piscine + Forme-fitness	1 entrée	16,50 €	20,60 €			Validité 1 an à date d'achat. De date à date.
	Carte 12 entrées	165,00 €	206,00 €			
	Abonnement mensuel	84,00 €	105,00 €			
	Abonnement trimestriel	225,00 €	281,00 €			
	Abonnement annuel	569,00 €	711,00 €			
Location d'espaces Tarif horaire	Salle musculation / Fitness / Danse	30,00 €				Décomposable à la ½ heure après la première heure.
	Salle de massage	10,00 €				
Cryothérapie	La séance	45,00 €				Séances réalisées sous encadrement.
	5 séances	180,00 €				

Conditions particulières :	Possibilité de payer en 3 fois sans frais les abonnements d'un montant supérieurs à 300 €. Premier règlement lors de l'achat du titre, puis 2 prélèvements mensuels consécutifs. Le dossier d'autorisation de prélèvement s'effectue à l'accueil de l'établissement le jour de l'achat du titre. Accès gratuit pour les policiers municipaux, nationaux, les gendarmes, les pompiers, les militaires et les ASVP (l'ensemble de ces agents doivent exercer ou résider sur le territoire de la CAVP) ainsi que les agents de la CAVP, sur les horaires publics. En cas de fraude (usurpation d'identité) du porteur de pass, les sanctions prévues au règlement intérieur en vigueur de l'établissement concerné seront appliquées.
----------------------------	--

4) Découverte des activités

Afin de faire découvrir les activités des centres aquatiques, des journées portes ouvertes peuvent être proposées dans la limite de deux journées par an et par établissement. Ces dernières peuvent concerner tous les établissements et toutes les activités aquatiques ou de bien-être. A cette occasion, les usagers peuvent participer gratuitement aux activités proposées selon les modalités prévues par la CA Val Paris.

Cas particulier des activités « Bébé nageur » et « Jardin aquatique » : Une séance d'essai est proposée gratuitement à chaque début de période d'abonnement, annuelle ou trimestrielle. Cette séance fait partie intégrante du planning d'activités de la période.

5) Evènements spécifiques au sein des piscines

Afin de favoriser l'accessibilité du plus grand nombre à la natation et d'encourager la découverte du milieu aquatique et des activités rattachées, la CAVP se réserve le droit d'organiser des animations thématiques et/ou spécifiques

dans ses établissements, dans la limite de quatre animations par établissement et par an. Lors de ces événements, un droit d'entrée « demi-tarif » de l'espace concerné peut être appliqué à l'ensemble des participants.

6) Evènements hors piscine

Dans le cadre d'événements intercommunaux, organisés par la CAVP avec les concours des villes du territoire, l'agglomération a la possibilité de récompenser les participants sous forme de dons (entrées gratuites) dans la limite de 800 entrées unitaires « piscine » par an afin de favoriser la découverte des établissements aquatiques et de leurs activités.

Dans le cadre d'événements associatifs, communaux ou scolaires du territoire, la CAVP a la possibilité de récompenser les participants sous forme de dons (entrées gratuites) dans la limite de 200 entrées unitaires « piscine » par an afin de favoriser la découverte des établissements aquatiques et de leurs activités.

7) Conditions de résiliation et de remboursement des titres d'accès et des prestations des centres aquatiques

- Tout abonnement peut être résilié dans un délai de 7 jours suivant son achat, dans la mesure où il n'a pas encore été utilisé. Il sera procédé à son remboursement.
- Dans le cas de l'achat d'une prestation relative aux centres aquatiques réalisé depuis le site internet de l'agglomération, le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision, pour peu qu'il n'ait pas consommé tout ou partie de ce service.
- Les abonnements de plus de 6 mois peuvent être résiliés pour empêchement définitif :
- Pour raison de santé, sur présentation d'un certificat médical. Si l'empêchement est inférieur à 3 mois, il sera simplement proposé de prolonger l'abonnement du délai de l'arrêt prescrit. Dans le cas contraire, il sera procédé au remboursement en fonction du nombre d'entrées restant ou au *pro rata temporis*, selon le type d'abonnement.
- Pour raison professionnelle, en justifiant la nature de l'empêchement, ou en cas de licenciement économique.

Toute demande de report, de résiliation et de remboursement d'un abonnement doit être formulée par écrit.

- En cas de fermeture d'un établissement aboutissant à l'annulation d'une activité natation, telle que « Bébé nageur », « Jardin aquatique », « Ecole de natation » ou équivalente, organisée au trimestre ou à l'année scolaire de septembre à juin, il sera proposé un report de l'activité. Lorsque le report n'est pas possible du fait d'une période de fermeture trop longue (les reports dépassant la période de l'année scolaire), il ne sera pas possible de procéder aux remboursements au *pro rata temporis*. excepté si le préjudice excède 5 séances.

8) Conditions de modification/annulation concernant les prestations « Aquagym et autres activités aquatiques » et « Aquabike Mixte Circuit aquatique »

Toute réservation d'activité concernant les produits « Aquagym et autres activités aquatiques » et « Aquabike mixte circuit aquatique » est annulable et/ou modifiable jusqu'à 2h avant la séance.

Passé ce délai aucun(e) remboursement/modification ne sera possible.

9) Validité des titres et conditions d'accès

Les titres émis ont une durée de validité d'1 an. Ces titres (payants, gratuits et/ou réduits) permettent l'accès aux différentes activités et sont strictement personnels. Les propriétaires ne peuvent en aucun cas en faire bénéficier un autre usager. Le personnel de l'équipement se réserve la possibilité de procéder à une vérification d'identité. A défaut de justificatif, ou en cas de refus de le présenter, l'accès à l'équipement sera refusé. L'utilisation d'un titre par une personne autre que son bénéficiaire pourra donner lieu à sa résiliation. L'usager ayant fait l'objet d'une résiliation pour un tel motif ne pourra prétendre à la délivrance d'un abonnement à tarif classique, préférentiel ou gratuit dans l'année qui suit ladite mesure de résiliation.

10) Compensation en cas d'évacuation pour raison technique

En cas d'évacuation d'un espace pour une raison technique non programmée, un accès gratuit à cet espace ou à l'activité en cours sera remis à l'usager présent dans l'établissement depuis moins d'1 heure, sur présentation du justificatif d'entrée.

5. En matière d'aménagement et de gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

Tarifs TTC du parking sis avenue de la gare à Montigny-lès-Cormeilles.

Tarification horaire	Tarifs
Chaque 1/4 d'heure entre 1h et 12h	0,10 €
30 mn	Gratuité
45 mn	1,10 €
1h00	1,20 €
2 heures	1,60 €
3 heures	2 €
6 heures	3,20€
9 heures	4,40 €
12 heures	5,60 €
24 heures	10,50 €
Tranche supplémentaire par 24 heures au-delà de 24h	10,50 €
Ticket perdu	30 €
Abonnements	Tarifs
Forfait hebdomadaire	16,00 €
Abonnement mensuel	38,00 €
Abonnement trimestriel	107,00 €
Abonnement semestriel	210,00 €
Abonnement annuel	406,00 €
Abonnement mensuel 2 roues motorisés	13,00 €

PRECISE que les tarifs ci-dessus sont assujettis à la TVA, hormis les cautions.

Tarifs TTC des 3 parkings souterrains situés sur la commune de Sannois.

<i>DUREE</i>	<i>PARKING GARE Tarifs (€TTC)</i>	<i>PARKING PIRETINS</i>	<i>PARKING FERME</i>
30 mn	Gratuit		
45 mn	1,10 €		
Chaque 1/4 d'heure entre 1h et 12h	0,10 €		
1h00	1,20 €		
2 heures	1,60 €		
6 heures	3,20 €		
9 heures	4,40 €		
12 heures	5,60 €		
24 heures	10,50 €		

Tranche supplémentaire par 24 heures au-delà de 24h	10,50 €		
Ticket perdu	30 €		
Abonnements	Tarifs (€TTC)		
Abonnement hebdomadaire	16,00 €		
Abonnement mensuel	42,00 €	35,00 €	35,00 €
Abonnement trimestriel	120,00 €		
Abonnement semestriel	230,00 €		
Abonnement annuel	450,00 €	380,00 €	380,00 €
Abonnement mensuel 2 roues motorisés	14,00 €	14,00 €	14,00 €
Caution par carte/badge d'abonnement	-	25,00 €	25,00 €

PRECISE que les tarifs ci-dessus sont assujettis à la TVA hormis les cautions.

PRECISE que l'objectif de la Communauté d'Agglomération étant d'accompagner la mobilisation de tous les acteurs de la mobilité en Ile de France pour tenter de limiter le recours à la voiture individuelle, les tarifs horaires (ce qui exclut les abonnements) seront ramenés à 0 € de l'heure d'ouverture à l'heure de fermeture pendant les périodes de mise en œuvre par la Préfecture de police de Paris du dispositif d'urgence de lutte contre la pollution et de la circulation différenciée en raison d'un épisode de pollution à l'ozone. Ce dispositif de gratuité concerne les parkings communautaires de la gare de Sannois et de la gare de Montigny-lès-Cormeilles.

Tarifs des « parkings à vélos » :

Type d'abonnement	Montant de l'abonnement	Gratuité
Abonnement journalier	2€	Personnes disposant d'un abonnement en transports en commun annuel actif (Navigo, Imagine R et Senior).
Abonnement mensuel	10 €	
Abonnement annuel	30 €	Nombre de réservations d'emplacements limité à deux consignes par Passe Navigo.

6. En matière de communication institutionnelle.

Tarifs pour les insertions publicitaires dans le magazine intercommunal d'information.

2 ^{ème} ou 3 ^{ème} de couverture	Prix en € HT
Pleine page	2 500
1/2 page	1 500
1/4 page	800

7. En matière d'occupation du domaine communautaire.

En vertu de l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation d'un domaine public doit faire l'objet d'une redevance sauf si elle satisfait l'intérêt général, permet la conservation du domaine public, permet l'exercice des missions de l'Etat ou si elle intéresse un service public bénéficiant gratuitement à tous.

En vertu de l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, les personnes publiques mentionnées à l'article L. 1 gèrent librement leur domaine privé selon les règles qui leur sont applicables.

Désignation de l'occupation	Unité de mesure	Tarifs
DOMAINE PUBLIC DE LA CA VAL PARISIS		
Occupation liée à un commerce ou une activité		
Terrasse fermée	m ² / an	64,50€
Terrasse ouverte	m ² / an	23,50€
Espace d'exposition – bulle de vente (hors immobilier)	m ² / an	91€
Espace de commercialisation, de programme immobilier	m ² / mensuel	25€
Commerce ambulant non sédentaire (hors forains, cirques et marchés)	m ² / jr	23,50€
Commerce ambulant dans véhicule aménagé	Emplacement / jr	11,50€
Branchement électrique commerce ambulant dans véhicule aménagé	/jr	2.20€
Kiosque à journaux	m ² / an	65€
Tournages de cinéma / courts métrage (hors projets scolaires et étudiants)	Emplacement/ jr	1 000€
Exploitation d'un distributeur automatique (boissons, denrées alimentaires, équipements...)	Distributeur/an	Pourcentage du chiffre d'affaires total hors taxe proposé par l'exploitant retenu
Occupation des gares routières		
Ligne en passage	Stations bus communautaires	0,50 € par passage

Ligne en terminus	Stations bus communautaires Cormeilles-en-Parisis	1,00 € par départ
Ligne en terminus	Stations bus communautaires d'Herblay-sur-Seine et Montigny-Lès-Cormeilles	0,50 € par départ
Occupation à but non lucratif, satisfaisant l'intérêt général notamment humanitaire, la conservation du domaine public, l'exercice des missions de l'Etat, qui intéresse un service public (<i>hors tarifs applicables pour lignes d'eau des piscines</i>)	Cf. CGPPP L. 2125-1	Gratuit

Désignation de l'occupation	Unité de mesure	Tarifs
Occupation de la gare routière d'Ermont-Eaubonne au 1^{er} janvier 2025 (période de transition en attendant mise en œuvre nouveau marché)		
Ligne en passage	Stations bus communautaires	0,50 € par passage
Ligne en terminus	Stations bus communautaires	1,00 € par départ
Occupation de la gare routière d'Ermont-Eaubonne au 1^{er} janvier 2025 suite mise en œuvre du nouveau marché de gestion, entretien et maintenance		
Ligne en passage	Stations bus communautaires	1,00 € par passage
Ligne en terminus	Stations bus communautaires	2,00 € par départ

DOMAINE PRIVE DE LA CA VAL PARISIS		
Habitation		
Logements	m ² /mois	10,50 €
Pavillons en gestion Locative suite opérations d'urbanisme	m ² /mois	6,50 €
Immobilier d'entreprise		
Ateliers locatifs (1 ^{ère} année)	m ² /an	90 €
Ateliers locatifs (2 ^{ème} année)	m ² /an	100€
Ateliers locatifs (3 ^{ème} année)	m ² /an	110€
Ateliers locatifs (4 ^{ème} année et plus)	m ² /an	140€
Bureau Pépinière d'entreprises/Sannois Taux 1 (1 ^{ère} année)	m ² /an	177€
Bureau Pépinière d'entreprises/Sannois Taux 2 (2 ^{ème} année)	m ² /an	221€
Bureau Pépinière d'entreprises/Sannois Taux 3 (3 ^{ème} année)	m ² /an	265€
Bureau Pépinière d'entreprises/Sannois Taux 4 (4 ^{ème} année et plus)	m ² /an	308€

Bureau Hôtel d'entreprises/Franconville	m²/an	240€
Accompagnement du résident	mensuel	50 €
Affranchissement et réexpédition du courrier	–	Refacturation du coût de l'affranchissement + 8% de services
Travaux de reprographie	1 photocopie noir et blanc	0,05 €
	1 photocopie couleurs	0,30 €
Accès à un bureau partagé (pour les domiciliations/hors les murs)	Heure	3,10€
	½ journée	11€
	Journée	15,50€
Secrétariat	Heure	15 €
Mise à disposition salle de réunions (pour les domiciliations/hors les murs)	Heure	8€
	½ Journée	30,50€
	Journée	61€
Reproduction de clé	1 clé	15 €
BIP parking souterrain	1 bip	35€
BIP parking aérien	1 bip	55 €
Incubateur /Accompagnement	Mensuel	50 €
Occupation liée à un commerce ou une activité		
Occupation temporaire de commerce ambulant dans véhicule aménagé	-	Gratuit les trois premiers mois 1 à 2 jours par semaine : 11, 50 €/jour (+ électricité) 3 et 4 jours par semaine : 8 €/jour (+ électricité) 5 jours : 4,5 €/ jour (+ électricité)
Branchement électrique commerce ambulant dans véhicule aménagé	/ jr	2.20€
Exploitation d'un distributeur automatique (boissons, denrées alimentaires, équipements...)	Distributeur/an	Pourcentage du chiffre d'affaires total hors taxe proposé par l'exploitant retenu
Autres types d'occupation temporaire et tarifs divers		
Occupation à but non lucratif, satisfaisant l'intérêt général notamment humanitaire, la conservation du domaine public, l'exercice des missions de l'Etat, qui intéresse un service public (hors tarifs applicables pour lignes d'eau des piscines)	Cf. CGPPP L. 2125-1	Gratuit
Occupation du local de chaufferie de la piscine Pierre Williot à Sannois dans le but de l'exercice d'un service public de chauffage	Cf. CGPPP L. 2125-1	Gratuit

Occupation pour travaux (dépôt divers, matériaux, benne etc.)	m ² / jr	7,5€
Biens en gestion locative suite opérations d'urbanisme	m ² /mensuel	42 €
Cantonnement de chantier	m ² / mensuel	10,50€
Fourreaux vidéoprotection	ml/an	0,50 €
Conventions d'occupation temporaires consenties pour l'aménagement de bases travaux dans le cadre des travaux d'aménagement des pôles gares	Tarif annuel forfaitaire	13 812 € Ce tarif sera dû même si la durée de l'occupation temporaire se révélait inférieure à un an

PRECISE que toute nouvelle mise en location des logements et pavillons s'effectuera sur la base des tarifs indiqués auxquels il sera appliqué l'indice IRL,

PRECISE que les loyers dus à l'occasion de la mise à disposition du domaine privé communautaire seront révisés selon les modalités et sur la base des indices de révision indiqués dans chaque bail,

PRECISE que l'ensemble des tarifs relatifs à la pépinière d'entreprises à Sannois et à l'hôtel d'entreprises à Franconville sont en Hors Taxes et que ces activités sont assujetties à la TVA,

PRECISE que la caution est fixée à 1 mois de loyers pour les locaux à usage d'habitation et à 2 mois de loyers pour les locaux commerciaux (les cautions ne sont pas assujetties à la TVA),

PRECISE que pour chaque bureau loué à la pépinière de Sannois dans le cadre d'une convention d'hébergement, une place de stationnement est accordée par la CAVP dans le parking de la gare de Sannois,

PRECISE que les tarifs relatifs aux redevances d'occupation du domaine public pour les stations bus ne sont pas assujettis à la TVA.